

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

ARRETE SDIS N° 2023-362

PORTANT COMPOSITION DU COMITE SOCIAL TERRITORIAL

LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE,

VU le code général de la fonction publique ;

VU le décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements ;

VU les élections des membres représentant le personnel au sein du comité social territorial qui se sont déroulées le 8 décembre 2022 ;

Vu la délibération du CASDIS n°2022-36 (DIR) du 15 décembre 2022 portant désignation des membres du conseil d'administration au sein du comité social territorial ;

Vu l'arrêté n° 2022-1918 du 27 décembre 2022 portant composition du comité social territorial ;

Considérant la radiation des effectifs de Madame AYALA, membre titulaire, représentant du personnel à compter du 1^{er} mai 2023 ;

SUR proposition du Directeur départemental des services d'incendie et de secours, Chef du corps départemental ;

ARRETE :

Article 1 : L'arrêté n° 2022-1918 du 27 décembre 2022 portant composition du CST est abrogé le 1^{er} mai 2023.

Accusé de réception en préfecture
004-280400169-20230811-A_2023_362-AR
Date de télétransmission : 17/08/2023
Date de réception préfecture : 17/08/2023

Article 2 : A compter de la même date, le comité social territorial est composé comme suit :

Représentants de l'administration

	Titulaires	Suppléants
Président	Monsieur Jean-Claude CASTEL	Madame Sandra RAPONI
Membres	Monsieur Bernard LIPERINI Monsieur Jean-Michel TRON Madame Patricia PAUL Monsieur le Directeur départemental du SDIS	Monsieur Serge PRATO Madame Michèle COTTRET Monsieur Alain DELSAUX Monsieur le Directeur départemental adjoint du SDIS

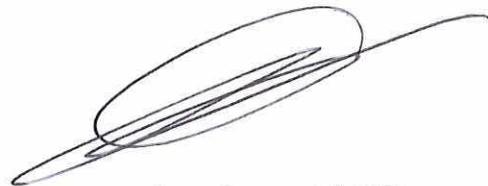
Représentants du personnel

	Titulaires	Suppléants
Membres	Monsieur José VAZQUEZ Madame Christelle BROTONS Monsieur Eric DEMOL Monsieur Nicolas GRUSON	Monsieur Bastien CHOLIN Madame Caroline RAMBAUD Monsieur Ludovic GEFFROY Monsieur Guillaume ARNAUD
	Monsieur Hervé EYMARD	Monsieur Antoine RICCI-LUCCHI

Article 2 : Le Directeur départemental des services d'incendie et de secours, Chef du Corps départemental est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du service départemental d'incendie et de secours.

Copie sera transmise à Monsieur le Préfet des Alpes de Haute-Provence, pour information et suite éventuelle à donner auprès des services placés sous son autorité.

A Digne-les-Bains, le 11 août 2023



JEAN-CLAUDE CASTEL

Notifié le :
Signature de l'agent :

Voies et délais de recours : conformément aux dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Accusé de réception en préfecture
004-280400169-20230811-A_2023_362-AR
Date de télétransmission : 17/08/2023
Date de réception préfecture : 17/08/2023